LA FIN D'UNE POLITIQUE NAIVE ET INUTILE

LA BELGIQUE

que rien ne pouvait tromper est libre enfin d'extérioriser sa sympathie

Ainsi s'exprime le député belge Piérard --- un vieil ami de la France --- qui fait appel à tous pour chasser l'envahisseur

Bruxelles, 12. — M. Louis Piérard, député à la Chambre belge, adresse à l'agence Havas ces émouvantes impressions sur l'entrée en guerre de la Belgique :

« Deux fois en l'espace d'un quart de siècle, il m'a été donné d'assister à une séance historique de la Chambre des représentants de Belgique, à l'occasion de l'entrée de ce pays dans la guerre qui lui était imposée par l'Allemagne parjure.

» La séance du 4 août 1914 où parut le roi Albert, où M. de Broqueville parla au balcon, réclamé par une foule de patriotes enthousiastes, eut quelque chose d'exalté et de spectaculaire, que je n'ai pas retrouvé dans la sobre, mais très émouvante séance du 10 mai 1940.

» Moins d'exaltation cette fois, mais une froide résolution avec un indicible dégoût pour l'Allemagne, dégoût plus fort que l'horreur ou la haine qu'elle inspire aux Belges depuis 1914.

» Quand M. Van Cauvelaert, notre président, se leva pour prononcer le très beau et très vigoureux discours par quoi il flétrit le nouveau crime allemand et salua tous nos alliés, on donnait précisément l'alerte pour la quantième fois depuis le matin. Le chant lugubre des sirènes se mêlait à la voix du président, que tous les députés écoutèrent debout sans qu'un seul songeât à gagner l'abri du Palais de la Nation. »

Nous n'avons pas réussi dans la première partie de notre tâche, a dit M. Spaak, nous réussirons dans la seconde !

Dans le saisissant discours qu'il prononça, le ministre des Affaires étrangères M. Spaak, confessa avec une franchise qui l'honore qu'il s'était trompé en espérant assurer la paix à son pays par la politique pratiquée depuis octobre 1936. Mais, a-t-il ajouté' j'ai toujours dit que si nous étions en dépit des assurances données attaqués nous saurions farouchement nous défendre.

Nous n'avons par réussi dans la première partie de notre tâche, a dit M. Spaak. Nous reussirons dans la seconde. Nul doute que l'honorable Ministre des Affaires étrangères soit d'une parfaite sincérité et que la Belgique ait poursuivi avec une scrupuleuse loyauté la politique de neutralité qui fut la sienne depuis le 1er septembre en fonction de la nouvelle orientation donnée à notre politique extérieure en octobre 1936.

Tandis que le 10 mai, nous allions au devant des troupes britanniques et françaises qui montaient de la frontière vers le nord et vers l'est, nous vîmes en premier lieu de longues files de camions ramenant vers la Belgique centrale des troupes belges qui avaient été cantonnées au voisinage de la frontière française. Voilà bien la preuve n'est-il pas vrai, que la Belgique avait observé une stricte neutralité ?

Faire bloc tous derrière le Gouvernement et le Roi, derrière nos admirables et fidèles alliés

Mais à quoi bon tout cela ? Il ne fallait pas être grand clerc pour se rendre compte que l'Allemagne violerait en 1940 comme en 1914 la parole donnée. Récidiviste dans le parjure et dans le crime, incurable en vérité !

Je n'ai cessé au Parlement belge, dans le presse, dans les conférences que j'ai faites en France et en Belgique de dire qu'on ne pouvait avoir aucune foi dans la parole allemande et que tôt ou tard Hitler jouerait quitte ou double sur notre sol. Je regrette en vérité d'avoir été aussi bon prophète.

Ceux qui pensaient et parlaient comme moi auraient mauvaise grâce à triompher bruyamment. Ce serait même d'assez mauvais goût.

Aujourd'hui, notre devoir de belges est tout tracé : Nous avons à faire bloc tous derrière le Gouvernemente et le Roi, le chef de l'armée, derrière nos admirables et fidèles alliés de Grande-Bretagne et de France.

L'accueil chaleureux du peuple belge aux « poilus » et aux « tommies »

Dans l'angoisse et l'amertume de l'heure, nous avons une consolation : c'est que les sentiments véritables du peuple belge, trop longtemps comprimés, éclatent aujourd'hui, se donnent libre cours. La bonde a sauté ; la vérité reprend ses droits.

J'étais ému jusqu'aux larmes en voyant le long de toutes les routes tous les civils, paysans, ouvriers, bourgeois, flamands ou wallons, narguant les bombardements effectués par l'aviation ennemie et qui, au passage des poilus et des tommies déployaient ou agitaient des drapeaux français ou britanniques, offraient des fleurs, de la bière, des cigarettes. Les braves gens ! le brave peuple ! comme il était heureux enfin, de pouvoir crier des sympathies qu'une politique naïve avait contraintes au silence.

Fermentations intestinales

Un Parisien écrit : « J'avais de fréquents malaises : mauvaises digestions, ventre ballonné et douloureux, fermentations intestinales, nausées, vertiges. Le foie me faisait mal. J'ai pris deux flacons d'Hépascol François et, depuis, je vais tout à fait bien ; je vous assure que c'est le meilleur remède que j'aie pris jusqu'ici. » Mr L..., Paris (XI e). (Lettre G 668.)

Chaque fois que le foie est malade, paresseux ou fatigué, l'Hépascol François fait merveille. Essayez-en un flacon. 12 fr. 75 et 20 fr. 15, ttes phies. 9320

LES RÉCEPTIONS DE M. PAUL REYNAUD

Paris, 12. — M. P. Reynaud a reçu, cet après-midi, M. Dupong, chef du gouvernement luxembourgeois, et M. Bech, ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché, qui était accompagné de M. Fonck, ministre du Luxembourg à Paris ; M. Laurent-Eynac, ministre de l'Air, M. Louis Marin, ministre d'Etat et M. Frossard, ministre de l'Information.

Les cafés et salles de spectacles de Paris et de la Seine seront fermés à 23 heures

Paris, 12. — La Préfecture de police communique :

Par décision du gouvernement militaire de Paris et en raison des circonstances, les débits de boisson, cafés et restaurants ainsi que les établissements de spectacles, théâtre, cinémas, bals, etc..., à Paris et dans le département de la Seine, seront, jusqu'à nouvel ordre, fermés à 23 h. au lieu de minuit.

L'heure d'ouverture des débits de boisson et restaurants reste fixée à 5 heures 30.

MAUVAIS ESTOMAC
Poudre DOPS
TOUTES PHARMACIES
SON pour un échantillon gratuit
Laboratoire du Dr O. Dubon
179, Avenue Michel-Ange, 179 - PARIS (16e)
9305

VISITE DE M. P. THELLIER DANS LE NORD ET LE PAS-DE-CALAIS

M. Paul THELLIER, ministre de l'Agriculture, s'est rendu aujourd'hui dans le Nord et le Pas-de-Calais. Après son voyage dans l'Est sa visite apportera aux populations du Nord de la France un témoignage nouveau de l'action vigilante du Gouvernement.

PAS D'ÉVACUATION DE PARIS

Il n'est nullement question d'une évacuation générale de Paris, même si la ville était bombardée.

« Les adultes qui travaillent resteront à leur poste » a ditM CHAUTEMPS, vice-président du Conseil il y a deux mois.

Ce plan reste en vigueur.

Les mesures de défense contre les attaques aériennes assureront la protection requise des populations.

HISTOIRE DE « JULIETTE »

On raconte en Irlande l'histoire d'un cochon qui valut à son maître une fortune et la main d'une belle dame en battant à la course un « crack » célèbre. Ce cochon historique est aujourd'hui éclipsé par l'histoire de « Juliette », mais celle-là se passe en France.

« Juliette » fut offerte à une compagnie de sapeurs anglais cantonnés dans un petit village français, alors qu'elle était encore une toute jeune truie. Mais elle avait déjà manifesté un flair remarquable dans la chasse aux truffes. Un sous-officier du « Royal Engineers » pensa qu'il fallait tirer parti de ces dispositions à des fins professionnelles. Comment s'y prit-il ? On ne sait. Toujours est-il qu'après quelques semaines, « Juliette » savait dénicher le moindre bout de métal comme si elle avait eu un aimant à la place de groin. Y a-t-il en terre un morceau de cuivre, d'acier ou de ferraille ? « Juliette » pique un galop, fouille le sol et ramène triomphalement son butin au jour. En récompense de ses exploits, « Juliette » a été nommée sapeur honoraire.

LA SUISSE EST PRÊTE

Selon Reuter :

— La mobilisation générale s'est faite hier en Suisse.

Dans un ordre du jour adressé à l'armée, le général GUISAN a dit à ses troupes :

« Notre armée est prête à faire son devoir sur toutes nos frontières.

» Officiers et soldats, le sort du Pays est entre vos mains.

» Je sais que chacun de vous fera tout son devoir au poste qui lui aura été assigné.

» Je vous rappelle ce que je vous ai déjà dit : Les nouvelles qui auront pu être répandues par radio, par tracts, ou par tout autre moyen, mettant en doute la volonté de résistance du Conseil Fédéral, ou de l'Etat-Major doivent être considérées comme mensongères, et comme propagande défaitiste.

» L'ordre est simple. Restons calmes, forts et unis.

» C'est en agissant ainsi que nous resterons des hommes libres.

Nouveau règlement de la Loterie Nationale

Paris, 12. — Le « Journal Officiel » publie le nouveau règlement de la Loterie Nationale.

Ce réglement contient notamment les dispositions suivantes : les billets sont exclusivement au porteur. Les lots ne seront payés que sur présentation des billets. En aucun cas, notamment en cas de perte ou de vol, il ne pourra être acceptè d'opposition au paiement d'un lot, sous réserve du cas de délivrance d'une reconnaissance de dépôt nominative. Le prix du billet est fixé à cent francs. La loi interdit la vente et la revente des billets à un prix supérieur et prévoit, en cas d'infraction, une amende de 100 à 1.000 francs par billet vendu et, s'il y a récidive, une peine d'un mois à un an de prison.

Les billets sont vendus uniquement au comptant. Le prix en est exigible en totalité à la souscription et le billet, sauf le cas de souscription anticipée, doit être remis immédiatement au souscripteur. La Loterie Nationale est réalisée par tranche de un million de billets. Les billets sont numérotés de 000.001 à 1.000.000 et chaque billet porte, en dehors de son numéro, l'indication de la tranche à laquelle il appartient.

Les Lots

Les lots, dont le montant s'élève par tranche à 60 millions de francs, sont répartis de la façon suivante : 1 lot de 5.000.000 de fr. (5.000.000) ; 2 lots de 1.000.000 (2.000.000) ; 3 lots de 500.000 (1.500.000) ; 15 lots de 100.000 (1.500.000) ; 40 lots de 50.000 (2.000.000) ; 100 lots de 20.000 fr. (2.000.000) ; 400 lots de 10.000 fr. (4.000.000) ; 4.000 lots de 1.000 fr. (4.000.000) ; 10.000 lots de 500 fr. (5.000.000) ; 100.000 lots de 220 fr. (22.000.000) ; 100.000 lots de 110 fr. (11.000.000), soit 214.561 lots formant un total de 60.000.000 de fr.

Le tirage de chaque tranche aura lieu en présence du public, à une date et en un lieu qui seront indiqués par un avis publié au « Journal Officiel » Les résultats de ce tirage paraitront de même au « Journal Officiel ».

Les tirages

Le règlement prévoit ensuite les conditions dans lesquelles le tirage sera effectué pour les différents lots. Six sphères contenant chacune dix boules numérotées, portant les chiffres : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, seront utilisées, ces sphères correspondant respectivement aux chiffres des unités, des dizaines, des centaines, des mille, des dizaines de mille, des centaines de mille des numéros gagnants, étant entendu que, pour le tirage, au n° 1.000.000 correspondra le nombre 1.000.000.

Le cumul des lots sur un même billet est autorisé. Toutefois le cumul du lot de 5.000.000 de francs avec un lot de 1.000.000 de francs ou un lot de 500.000 francs, de même que le cumul d'un lot de 1.000.000 de francs avec un lot de 500.000 francs est interdit.

Est interdit également le cumul de deux lots de un million de francs ou de deux lots de 500.000 francs. En pareil cas, le lot le plus élevé ou encore, à égalité, le lot tiré le premier demeure attribué et un nouveau tirage est effectué pour l'attribution de l'autre lot.

Délai de présentation des billets gagnants

Les billets gagnants non présentés au payement dans un délai de six mois à compter du jour du tirage sont annulés et le montant des lots correspondants est acquis à la Loterie Nationale. Il en est de même pour les billets gagnants qui auraient été déposés pour vérification dans le délai de six mois visé ci-dessus, mais dont ensuite le payement n'aurait pas été demandé avant l'expiration du huitième mois à compter du tirage.

Ce règlement sera appliqué à partir de la douzième tranche de la Loterie Nationale.

LE TRAITÉ DE COMMERCE RUSSO-YOUGOSLAVE A ÉTÉ SIGNÉ

Moscou, 12. — De l'Agence Tass : Hier a été signé, à Moscou, un traité de commerce et de navigation entre l'U.R.S.S. et la Yougoslavie.

COMMUNICATIONS de caractère officiel et d'ordre général

LE SERVICE DES TRAINS EXPRESS

La S.N.C.F. communique que les trains express désignés ci-après continueront à circuler jusqu'au 18 mai inclus :

211, Paris (dép. 8.15), Tourcoing (arr. 12.07) ; 215, Paris 17.25, Tourcoing 21.17 ; 212, Tourcoing 6.19, Paris 10.25 ; 216, Tourcoing 15.27, Paris 22.24 ; 221, Arras 10.48, Dunkerque 12.52 ; 225, Arras 20.06, Dunkerque 22.10 ; 222, Dunkerque 5.35, Arras 7.41 ; 226, Dunkerque 17.35, Arras 19.41 ; 262, Rouen 6.46, Longueau 8.49; 266, Rouen 17.50, Amiens 19.49 ; 263, Longueau 9.10, Rouen 11.10 ; 267, Longueau 20.56, Rouen 22 h. 55.

Un avis ultérieur fera connaître le régime qui sera appliqué à partir du 19 mai.

DES JUMELLES POUR NOS COMBATTANTS

Le Touring-Club de France a déjà remis des lots importants de jumelles au Grand Quartier général, qui les a fait parvenir immédiatement à des régiments d'infanterie placés en première ligne. A l'heure où les soldats français combattent héroïquement pour assurer le salut du pays, venez-leur en aide en adressant votre jumelle au Touring-Club 65, avenue de la Grande-Armée (17e) ou bien en lui adressant un don pour son œuvre de « La Jumelle au front ».

Admission en franchise douanière d'effets, provisions et objets en provenance de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas

Paris, 12. — Le ministère des Finances communique que, pour faciliter l'accès aux habitants de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas, seront admis en franchise douanière les effets, provisions et objets personnels ainsi que, à titre temporaire, les automobiles et autres moyens de transport contre laissez-passer.

Sont suspendues les interdictions d'importation d'or, monnaies et billets de banque français, coloniaux et étrangers de plus de 10.000 francs et de valeurs, titres et coupons.

Cette mesure comporte une réglementation de déclaration à la frontière et, en prévision de réexportation, une déclaration de l'or à la Banque de France e tdes valeurs à une banque agréée par l'Office des Changes.

D'autre part, en vue de faciliter l'entrée en France des marchandises, matériels, produits naturels ou industriels en provenance de eBlgique, du Luxembourg ou des Pays-Bas, des mesures ont été prises par la Direction générale des Douanes pour que ces marchandises soient expédiées en transit par voie ferrée ou par tous autres moyens de transports sur les bureaux ou entrepôts de l'intérieur avec dispense de formalités relatives au contrôle d'importation et des changes et sous réserves de régularisations ultérieures.

La « British Legion » et la guerre

Londres, 12. — Le major général Sir Frederick Maurice, président de la « British Legion », a déclaré aujourd'hui à la conférence annuelle de cet organisme qui a eu lieu à Londres : « Il me semble qu'Hitler tente un effort désespéré pour finir la guerre cette année

Pour la première fois depuis le début des hostilités, je crois que le conflit pourra être terminé en 1940. Pour qu'il en soit ainsi et pour que le Droit et la Justice triomphent, il faut que tous nous fassions tout en notre pouvoir pour venir à l'aide de notre pays en cette heure difficile. »

Après avoir rappelé qu'au début de la guerre la « British Legion » avait offert ses services au gouvernement qui, a-t-dit, ne les a pas utilisés du mieux qu'il aurait pu, le général a déclaré :

« Renouvelons notre offre. Nombreux sont ceux qui parmi nous ne servent pas leur pays, quoique désireux de le faire. Je suis certain que si les Allemands se disposent à envoyer en Grande-Bretagne un certain nombre de leur parachutistes, la « British Legion » se chargerait de faire leur affaire. »

Cette déclaration a été accueillie par les applaudissements de l'assemblée.

Les membres de la « British Legion » ont adressé au roi un message lui exprimant leur loyalisme le plus dévoué et l'assurant de leur désir de venir à l'aide du pays dans la poursuite de la guerre jusqu'à ce que le Droit et la Justice aient triomphé.

Précautions anglaises contre des attaques éventuelles de parachutistes

Londres, 12. — Le « Sunday Pictorial » annonce qu'en plus de la surveillance spéciale par l'armée de tous points stratégiques où pourraient atterrir des parachutistes ennemis, en Angleterre, le gouvernement a décidé d'armer spécialement la police pour parer à cette éventualité.

En outre, les défenses terrestres des aérodrome ont été renforcées. Le corps d'observation aérienne est sur pied d'alerte et les défenses côtières veillent jour et nuit. La nouvelle police armée sera bientôt fusionnée avec les organisations militaires.

DES AMBULANCES ANGLAISES POUR LA BELGIQUE

Londres, 12. — On annonce que des ambulances dirigées par des femmes faisant partie du corps de transport motorisé quitteront l'Angleterre dans le courant de la semaine pour la Belgique.

DANS LA RÉGION

Drame horrible et mystérieux

Une jeune fille partit samedi d'Anstaing à vélo pour se rendre à Wasquehal

On découvrit, hier matin, son corps horriblement mutilé, dans un bois, près d'Ascq

Samedi, au début de l'après-midi, Marcelle Garrez embrassait ses parents et sa sœur, puis quittait Anstaing à vélo pour se rendre à **Wasquehal**, chez son grand-père.

C'était une belle brunette de 16 ans, une belle fille sérieuse qui paraissait avoir 20 ans, et que les parents avaient très bien élevée. Le père, Georges Garrez, travaille aux Ateliers d'Hellemmes. La famille habite Anstaing, dans une coquette maison ouvrière où tout est ordre et propreté.

Les magistrats enquêteurs sur les lieux du crime ; on voit, à gauche, M. TOMASI, Chef de la 2e B. M. de Lille, et, à droite, M. CORNET, juge d'instruction à Lille.

(A. A. 1.144)

La jeune fille partit sur son beau vélo et ne revint plus.

Le soir, toute la famille était affolée. Le père enfourcha son vélo et alerta tous les gardes champêtres des environs, aussi bien celui d'Ascq, que celui de Tressin, de Chéreng, etc... On enquêta, on s'inquiéta, on se renseigna, mais en vain.

Les nuits que nous vivons sont anxieuses. Celle de samedi à dimanche fut pour la famille Garrez angoissante et terrible.

La petite n'était pas rentrée...

Un jeune garçon boulanger passa...

Hier matin, M. Georges Garrez continua les recherches. A Ascq comme à Anstaing on ne parlait que de cette disparition. Il va sans dire que le grand-père n'avait pas reçu à Wasquehal la visite de sa petite-fille.

Et c'est en parlant de cette jeune fille disparue qu'un jeune garçon boulanger, Emile Varnez, âgé de 14 ans, raconta que la veille, samedi par conséquent, en passant sur la route nationale — la route qui traverse Ascq — il avait vu deux hommes en uniforme qui transportaient une femme ; l'un la tenait par les pieds et l'autre par dessous les épaules. Ils se dirigeaient vers le bois Droulers, que longe la rue Thiers.

Il avait même vu un vélo de femme...

— Un vélo vert ?

— Oui.

C'était elle !...

Horrible spectacle

Immédiatement le petit garçon boulanger eut la vedette. M. Deneuville, garde champêtre à Anstaing, et le père de la jeune Marcelle Garrez harcelèrent le petit jeune homme de questions.

— Quelle heure était-il ?

— Il était 14 h. 30.

Ensemble, ils cherchèrent. Ils trouvèrent une chaussure, le vélo et des traces de sang. Le tout, rue Thiers, à 400 mètres environ de la route nationale. Le bois Droulers était là tout près. Ils y entrèrent. Sur des branchages, ils découvrirent le cadavre de Marcelle Garrez.

On ne saurait imaginer plus horrible spectacle.

La tête était cachée par une feuille de journal anglais. Le côté droit et supérieur du crâne était défoncé, l'œil absent, la cervelle vidée du cerveau.

La robe était relevée, mais sur le corps on avait déposé une jaquette noire qui provenait d'on ne sait où. Près des jambes de la malheureuse, une culotte de femme, mais qui n'appartenait pas à la victime, pas plus d'ailleurs qu'une paire de souliers de femme et qu'une soquette blanche qui se trouvaient là, comme pour compliquer davantage et comme à plaisir, le mystère que pose cette pénible et grave affaire.

Le pire

La culotte blanche de jersey qui appartenait à la jeune fille se trouvait sur les branches d'un arbre à deux mètres de l'endroit où reposait le cadavre, exangue. Les bras relevés, Marcelle Garrez, morte, semblait prendre le ciel à témoin de son impuissance à se défendre contre les sauvages assassins.

Car il y a pire. Au bas ventre, trois coups de couteau ou de rasoir formaient un triangle. Trois plaies béantes et horribles.

La gendarmerie de Lannoy, avertie, alerta le Parquet de Lille et, au début de l'après-midi d'hier, MM. Vielledent, substitut, Cornet, juge d'instruction et Lavaiard, greffier, se rendaient sur les lieux où ils avaient été précédés par MM. Tomasi, commissaire divisionnaire, chef de la 2e brigade mobile de Lille, Coquet, commissaire sous-chef, A. Coussemacker, inspecteur principal, Perrin, Laffin et Eve, inspecteurs.

Du sang sur la route

L'enquête commença immédiatement ; une enquête difficile où les témoignages sont rares.

Les constatations d'abord. Des traces de sang sur la route qu'on avait tenté de camoufler avec de l'herbe arrachée à pleines mains, le vélo détériore, un soulier dans un jardin, derrière un mur de deux mètres de haut et un autre soulier sur la route. Le sac de la jeune fille, contenant près de cent francs est introuvable. Restent culotte, soquette jaquette, etc...

Un témoignage est intéressant à noter, c'est celui de M. Emile Follet, cultivateur à Ascq, qui, passant rue Thiers, à 14 heures, une demi-heure avant le garçon boulanger, déclare nettement avoir constaté les traces de sang camouflées et affirme ne pas avoir vu de vélo.

On sait que le jeune Warnez maintient avoir vu le transport de la jeune fille à 14 h. 30, alors que le vélo était là, sur la rue Thiers.

Le mystère est entier

Il reste à savoir s'il y a eu viol. L'autopsie qui aura lieu ce matin à l'Institut Médico-Légal de Lille l'indiquera et apportera à l'enquête une élement extrêmement intéressant.

Il est assez difficile de songer à l'accident, malgré les indices qui forcent à s'y attarder. Le sang sur la route le vélo endommagé, la blessure à la tête tendent à orienter l'enquête vers l'accident, mais par contre, la triple estafilade, la position du cadavre et le soin qu'on a mis à le dissimuler inclinent à penser qu'il y a eu crime.

Sauf à supposer qu'après l'accident on a voulu maquiller l'affaire comme s'il s'agissait du crime d'un sadique.

Mais cela ne paraît pas très vraisemblable.

Quelle que soit la raison de cette mort atroce, la famille Garrez pleure la jolie Marcelle dont le sourire charmant n'éclairera plus la maison rouge aux volets verts, parce qu'un après-midi ensoleillé, entre deux alertes, elle est partie à vélo et que, passant près du bois Droulers, elle a recontré le malheur.

A. L.

A NOUVEAU la Région du Nord a été bombardée

Notre région a été, à nouveau, bombardée par les avions ennemis.

Dans les environs de **Fourmies**, des bombes incendiaires ont fait quelques victimes et on signale des dégâts dans une cité ouvrière.

Au cours de la nuit de dimanche à lundi, plusieurs bombes sont tombées dans la région de **Lens**. Des commencements d'incendies ont été rapidement circonscrits. Une bombe, tombant sur les dépendances d'une ferme, a tué un cheval et un mouton.

La ville a été violemment bombardée au cours de la nuit de samedi à dimanche. Des avions ennemis ont jeté de nombreuses bombes dans différents quartiers, provoquant des dégâts et faisant des victimes.

La D. C. A. est intervenue vigoureusement.

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT ROUMAIN A PRÊTÉ SERMENT

Bucarest, 12. — Le nouveau gouvernement, que préside M. Georges Tataresco, a prêté serment hier soir devant le roi. Le gouvernement a été complété par la nomination de M. Basile Stoica, comme sous-secrétaire d'Etat à la propagande nationale.

Agriculture Commerce Industrie

CONTRE LE MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Le Directeur des Services Agricoles du Nord communique :

Les planteurs de pommes de terre sont invités à prévoir dès à présent leurs achats de sulfate de cuivre ou de bouillies anticryptogamiques indispensable pour la protection des cultures de pommes de terre contre le mildiou.

POUR LES TONDEURS DE MOUTONS

Le Directeur des Services Agricoles du Nord communique :

La tonte du cheptel ovin, peut être difficile du fait de la mobilisation de la plupart des tondeurs de métier.

Les tondeurs de moutons entrant dans le cadre des spécialistes susceptibles de bénéficier des congés professionnels, les propriétaires de moutons sont invités à établir de toute urgence des demandes de congés professionnels à l'égard des tondeurs spécialistes indispensables à la bonne execution de la tonte.

Les demandes doivent préciser : Nom et prénoms du spécialiste, classe de recrutement, classe de mobilisation, bureau de recrutement, grade, centre mobilisateur, Adresse civile, adresse militaire complète.

Elles sont à adresser par les propriétaires de troupeaux à M. le Directeur des Services agricoles, 15, rue des Vieux Murs à Lille, avec le certificat de l'employeur, visé par le Maire de la résidence, attestant l'importance du troupeau et que les tondeurs ont bien exercé pendant 2 ans au moins le dit métier.

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Auxi-le-Château, 11. — Blé, 208 fr. ; avoie, 98 fr. ; orge, 140 fr. ; seigle, 140 fr.

Beurre, 8 à 9 fr. la livre ; œufs, 16 fr. le quarteron ; poules, 35 à 44 fr. pièce ; poulets, 35 à 40 fr. pièce; canards de Barbarie, 45 à 55 fr. pièce ; lapins, 25 à 45 fr. pièce.

Pommes de terre vieilles 1.25 le kil. ; nouvelles, 2.50 la livre ; navets nouveaux, 3 fr. la livre ; carottes nouvelles, 2.50 la livre ; choux verts, 3.75 pièce ; choux-fleurs, 7 à 8 fr. pièces ; radis, 1.25 à 1.75 la botte ; endives, 3.50 la livre; laitues, 3.50 à 3.75 pièce ; asperges, 7 à 9 fr. la botte.

A Saint-Omer, 11. — Beurre, 16 à 20 fr. le kilo ; œufs, 17 à 18 fr. le quarteron ; poules, 50 à 75 fr. la couple ; poulets, 60 à 90 la couple ; canards, 40 à 60 fr. la couple ; pigeons, 12 à 13 fr. la couple ; lapins, 20 à 50 fr. pièce.

T. S. F.

LUNDI 13 MAI 1940

PARIS P. T. T. — 8 h., Les fleurs pendant la guerre, causerie ; 11 h. 30, Le treizième apôtre, conte de Lafage ; 12 h., Jane Evrad et son orchestre ; 12 h. 45, musique de chambre ; 17 h., théâtre des Anciens combattants ; Le Ménage Creuze ; 18 h. 15, chansons par Paule Sandre.

RADIO-PARIS. — 8 h. 15, pages de Tartarin de Tarascon ; 12 h. 45, mélodies, par Mme Hauch ; 14 h. 30, souvenirs sur Alphonse Daudet ; 14 h. 45, causerie par Edouard Herriot ; 17 h., chansons par Nelly Fréval ; 21 h. 45, La vie qui chante au pays breton ; 22 h. 45. Le folklore et l'humour.

RADIO-CITÉ. — 14 h. 45, Les Cloches de Corneville ; 20 h., le crochet radiophonique, présenté par Saint-Granire

ILE-DE-FRANCE. — 12 h., Josée Bernard ; 13 h. 45, Jane Chacun ; 14 h. 30, Priolet et Marthe Deaumont.

RADIO-TOULOUSE — 20 h. 30, crochet radiophonique

RADIO-37 — 14 h. 30, théâtre, La vie est si courte ; 20 h., Trois de Potinville.

LONDRES. — 17 h. 20, émission enfantine ; 21 h. 30, Narvik, reconstitution dramatique

BRUXELLES — 12 h., Pour tous les goûts (disques) ; 17 h. 35, orchestre de jazz

PUBLICATIONS LÉGALES

COMPAGNIE DES MINES DE BRUAY (P.-de-C.).

AVIS à Messieurs les ACTIONNAIRES

En conformité des articles 24 et 25 des statuts, MM. les actionnaires de la COMPAGNIE DES MINES DE BRUAY sont convoqués à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 30 Mai 1940 à 14 h. 30 dans une des salles de l'Hôtel de ville de Douai.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration pour l'exercice 1938-1939 clos au 31 Décembre 1939 (18 mois).

2. Lecture du rapport des Commissaires sur les comptes du même exercice.

3. Approbation du bilan et des comptes dudit exercice.

Le Président du Conseil d'administration : Ed. LEFEBVRE du PREY.

NDTA. — Aux termes de l'article 24 des statuts, l'assemblée générale se compose de tous propriétaires d'au moins 500 actions. Les propriétaires d'un nombre de titres inférieur peuvent se grouper pour réunir le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux au un membre de l'assemblée.

Tout propriétaire de titres au porteur devra, pour exercer le droit d'assister au de se faire représenter à l'assemblée générale, avoir déposé ses titres au moins DIX JOURS à l'avance dans les seules caisses désignées ci-après :

A LILLE, au CRÉDIT DU NORD et ses succursales.

A PARIS, au CRÉDIT LYONNAIS et ses succursales.

A PARIS, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE et ses succursales

A DOUAI, à la BANQUE L. DUPONT et Cie et ses succursales.

A PARIS, à l'UNION DES MINES.

A PARIS, au COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS et ses succursales.

A PARIS, à la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE et ses succursales.

A PARIS, à la BANQUE DE PARIS et ces PAYS-BAS et ses succursales.

A PARIS au CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE et ses succursales.

A PARIS, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL et ses succursales

A BRUAY-EN-ARTOIS, aux Bureaux Généraux.

Les titres nominatifs sont dispensés de tout dépôt.

R C. Béthune 99 B. 9203

Etude de Me Fernand GOMBERT, docteur en droit, avoué, 33, rue Inkermann, Lille. — DIVORCE. — A.J. Décision du 27 juin 1939 Bureau de Lille. D'un jugement rendu par défaut par la 1re chambre du Tribunal civil de première instance de Lille le 8 Décembre 1939, enregistré. Il appert : que le divorce a été prononcé au profit de Monsieur Aristide Camille DEJONGH, demeurant à Petit-Ronchin, rue H. Dillies 90. — A l'encontre de Madame Renée Adeline LECONTE, épouse de Monsieur DEJONGH, demeurant à Lille, 7, rue Fréissard. — Me Fernand GOMBERT, avoué, occupait pour ledit Monsieur DEJONGH dans l'instance. — Pour extrait : (S) Fernand GOMBERT. 7124

CESSIONS

Etude de Me Georges DEBOSQUE Docteur en droit, Notaire à Tourcoing

Cession de fonds de Commerce

Suivant acte reçu par Me BOYER-CHAMMARD, notaire à Roncq, suppléant Me DEBOSQUE, notaire à Tourcoing, mobilisé, les 15 et 25 avril 1940, enregistré à Tourcoing A.C. le 26, même mois, volume 420 B, folio 9, case 75, M. Maurice NIFFE-VERFAILLIE, camionneur à Halluin, rue de la Lys, 238 a cédé à M. Adam VAN HECKE, rattacheur, demeurant à Halluin, rue de Lille, 36, époux de Madame Marie Louise FACON.

Le fonds de commerce de débit de boissons par lui exploité à Halluin, rue de la Lys, 238, sous l'enseigne : « Estaminet du Maipiaquet » avec les éléments corporels et incorporels y attachés et jouissance du jour de l'acte.

Toutes oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la présente insertion à Halluin, au siège du fonds.

Paru au B. O. V. C. le 11 Mai 1940.

Pour deuxième insertion. 2100

OFFRES D'EMPLOIS

On demande **Vendeur confections** et **Vendeuse tissus.** Bonnes références exigées. Ecrire : 31, rue Molinel à Lille

AVIS DIVERS

TOUT PASSE
sauf la vogue et le succès des Bons
ALLUME-FEUX « BELMÈRE »
TOUJOURS A LA MODE
TOUJOURS D'ACTUALITÉ
8388

BAS ET CHAUSSETTES
Vente en gros, à bas prix, DEBORGHER, 74, r. des Fabricants, Roubaix.
8307

VOIES URINAIRES SYPHILIS
Prostate, Rétrécissements, Impuissance Femmes, Ulcères. CLINIQUE U. S. D. LENS, 9, rue Michelet. Vend. 8 à 18 h. LILLE, 121, rue de Tournai, lundi, jeudi, 8 à 19 h — Valenciennes, 11, rue du Rempart, mercredi 6 à 16 h. Dimanche 8 à 13 h. — Douai, 34 bis, rue du Canteleu, mardi 8 à 16 h. 30.

AUTOMOBILES
STOCK DE CAMIONNETTES
de 300 k. à 3 t. et 2 semiens Benne basculante 3 t. Egalement plusieurs voitures tous modèles. M. WAISBERG 47, rue d'Arras, LILLE. 33442

A — B — C — D
Imp. du Réveil du Nord
186, rue de Paris, Lille
Le Gérant: Emile GEST

LA ROBE ROUGE

Par E. BRIEUX et Maurice LANDAY

86

Le conseiller à la cour chargé de présider les assises est assailli de demandes. Toutes les notabilités du pays désirent voir juger cet Etchepare dont on a tant parlé depuis deux mois.

Malheureusement, la salle est petite et contient peu de monde.

Le président se décide à faire installer des fauteuils et des chaises derrière les membres de la cour. On gagnera ainsi quelques places et on diminuera le nombre des mécontents.

Parmi ces derniers figure la belle Mme Bunerat qui a vainement sollicité deux sièges pour des amies de passage. On a dû lui opposer à elle, femme du premier magistrat de la ville, le classique et impitoyable « mille regrets »

Elle n'en décolère pas.

C'est un curieux personnage que le conseiller faisant fonction de président.

Contrairement à la plupart de ses collègues, il appréhende la session des assises.

Il aime cependant à se mettre en evidence. Mais il a toujours peur d'oublier quelque formalité entraînant un cas de cassation...

Le cas de cassation possible est son cauchemar tant qu'il préside... Il en perd le sommeil et l'appétit. Mais cela ne l'empêche pas de faire de l'esprit sur le dos des accusés.

⁂

Le grand jour est arrivé.

La première audience s'ouvre à neuf heures.

Dès huit heures et demie, la salle est littéralement bondée.

Du prétoire s'élève le brouhaha des conversations

Le public semble fiévreux.

Derrière les sièges réservés aux membres de la cour, les privilégiés attendent aussi impatiemment que les spectateurs ordinaires.

Les jurés, groupés dans l'enceinte affectée aux délibérations, discourent entre eux. Leur préoccupation est de savoir quels seront ceux qui siégeront. Les uns ont prié le ministère public de les récuser ; d'autres espèrent que leur nom ne sortira pas de l'urne. Bien peu désirent être désignés par le sort, vu la longueur probable des débats

Tout à coup un silence profond succède aux rumeurs de la salle d'audience.

L'huissier de service vient de lancer la phrase traditionnelle :

— La Cour !

Les magistrats font leur entrée solennelle.

D'abord, le président, en robe rouge, suivi des deux assesseurs MM Bunerat et La Bouzule, celui-ci devant exercer ses fonctions de juge pour la dernière fois.

Puis le greffier du tribunal, chargé d'énormes dossiers.

Et enfin, Vagret, à qui incombe la fonction d'avocat général, chargé de requérir.

Le procureur paraît soucieux, ému.

Et il y a de quoi. Du succès de cette grave affaire son avancement ne dépend-il pas un peu ?

Pour lui, il le croit du moins, c'est la robe rouge tant convoitée s'il obtient une condamnation.

La partie à jouer est donc d'une importance capitale. Et il a besoin pour la mener à bien de tout son sang-froid de toute sa présence d'espr